



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°19

REUNION du 07 mars 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.
Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass vaccinal pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référent COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass vaccinal (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

Les deux dernières journées de championnat ne peuvent être modifiées ; une tolérance est accordée pour la D5 CHALLENGE où il n'y pas d'enjeu de montée ni de descente.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires officielles sont : samedi 20h00 et dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable : Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession → 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI ainsi que la transmission des informations relatives au match.

Nous rappelons aux Clubs, de bien transmettre les informations relatives aux mots de passe de la FMI aux différents utilisateurs, ceci, afin d'éviter des blocages d'envoi. Veillez à bien charger vos tablettes.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Décalage de calendrier coupes : les 1/8èmes de Finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se dérouleront le Week-End des 05 et 06 Mars 2022.

Le tirage a été effectué le 10 Février, il est consultable sur le site.

Le prochain tirage aura lieu le jeudi 24 mars 2022 à 19h chez notre partenaire BADO SPORT 2000 à St Peray.

Rappel : Pour les matchs de Coupe René Giraud et Xavier Bouvier, en cas d'égalité dans le temps réglementaire, il sera procédé à une prolongation de 2x15 minutes puis des tirs au but si le score n'évolue pas durant les prolongations.

INFOS IMPORTANTES AUX CLUBS CONCERNANT LES COUPES : Les journées de coupe ayant été décalées suite à des reports de Matches, celles-ci doivent impérativement se jouer aux dates fixées sous peine de Match perdu. Aucun report ne sera toléré, en cas d'arrêté Municipal, le Club devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

Les ¼ de finales auront lieu le Week-End des 16 et 17 Avril 2022, les ½ finales auront lieu les 07 et 08 Mai, et la finale se fera le 04 ou 05 Juin.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirants engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis graves.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

Tirage du « challenge foot diversifié »

- FC PORTOIS / AS PTT le 07/04/2022
- O.CENTRE ARDECHE / AME SPORTS le 08/04/2022
- US MONTELIER / ST ROMAIN LAS DU PIC le 06/04/2022
- FC EYRIEUX EMBROYE / FC LARNAGE le 07/04/2022

Le tirage a été effectué par Elise et Clémence GLANDU.

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Le club de Montélier a fait un forfait général. Les clubs doivent en tenir compte.

Erratum : Contrairement à ce qui a été annoncé dans le PV n°18 ce sont seulement les matchs opposant Larnage/Serves à A.M.E SPORTS 1 et St Romain l'AS Pic 1 qui se joueront à Serves.

Rappel

Le club FC EYRIEUX EMBROYE est prié de rapporter le « challenge foot diversifié » au district.

La présentation des licences et du Pass vaccinal est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

CHAMPIONNAT

Match : CENTRE ARDECHE / ST ROMAIN L'AS DE PIC du 14/01/2022

Suite à une coupure d'éclairage, le Match n'ayant pas eu sa durée réglementaire et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (Centre Ardèche).

ST ROMAIN L'AS DU PIC / MONTELIER du 11/02/2022

Le Match n'ayant pu se jouer suite à une panne d'éclairage, et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (AS DU PIC).

Rappel pour les détenteurs de double licence : les joueurs ayant une double de licence (Séniors libres et loisirs ou entreprise) peuvent jouer deux jours consécutifs s'ils ne jouent pas dans la même compétition.

COUPE PAUL GATEAUD

Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.

Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.

